

# **FCP IRADETT 100**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2017**

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 100**», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « FCP IRADETT 100»

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait : nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100» est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100 » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100 » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GS Audit& Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

**BILAN**  
**AU 31/12/2017**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u><b>ACTIF</b></u>	<u><b>NOTE</b></u>	<u><b>Au</b></u> <u><b>31/12/2017</b></u>	<u><b>Au</b></u> <u><b>31/12/2016</b></u>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC 1</b>	<b>242 606</b>	<b>203 457</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		217 818	177 082
b-Obligations et valeurs assimilées		24 788	26 375
c-Autres valeurs		0	0
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC 2</b>	<b>60 406</b>	<b>76 703</b>
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		60 406	76 703
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>4 007</b>	<b>8 990</b>
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>307 019</b>	<b>289 150</b>
<u><b>PASSIF</b></u>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA 1</b>	797	761
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA 2</b>	81	21 730
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>878</b>	<b>22 491</b>
<u><b>ACTIF NET</b></u>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	<b>CP 1</b>	<b>305 846</b>	<b>264 787</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP 2</b>	<b>295</b>	<b>1 872</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	18
b-Sommes distribuables de l'exercice		290	1 854
<b>ACTIF NET</b>		<b>306 141</b>	<b>266 659</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>307 019</b>	<b>289 150</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31/12/2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>4 584</b>	<b>5 523</b>
a-Dividendes		3 286	4 219
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 298	1 303
c-Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>1 856</b>	<b>2 188</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 440</b>	<b>7 711</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>CH 1</b>	<b>-5 973</b>	<b>-6 148</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>467</b>	<b>1 563</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>CH 2</b>	-308	-319
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>159</b>	<b>1 244</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		131	610
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>290</b>	<b>1 854</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-131	-610
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 505	71 841
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		6 909	-81 918
_Frais de négociation de titres		-596	-1 432
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>18 977</b>	<b>-10 265</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**AU 31/12/2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u>
	<u>Au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>18 977</u></b>	<b><u>-10 265</u></b>
a-Résultat d'exploitation	159	1 244
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 505	71 841
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 909	-81 918
d-Frais de négociation de titres	-596	-1 432
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-1 854</u></b>	<b><u>-3 572</u></b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>22 359</u></b>	<b><u>-214 687</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b><u>25 623</u></b>	<b><u>116 548</u></b>
_Capital	25 516	108 738
_Régularisation des sommes non distribuables	-16	6 817
_Régularisation des sommes distribuables	123	993
_Droits d'entrée	0	0
<b>b-Rachats</b>	<b><u>-3 264</u></b>	<b><u>-331 235</u></b>
_Capital	-3 119	-324 562
_Régularisation des sommes non distribuables	-173	-9 494
_Régularisation des sommes distribuables	-5	-391
_Droit de sortie	33	3 212
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>39 482</u></b>	<b><u>-228 524</u></b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	<b><u>266 659</u></b>	<b><u>495 183</u></b>
b-En fin de l'exercice	<b><u>306 141</u></b>	<b><u>266 659</u></b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a-En début de l'exercice	<b><u>18 868</u></b>	<b><u>33 635</u></b>
b-En fin de l'exercice	<b><u>20 448</u></b>	<b><u>18 868</u></b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>14,972</u></b>	<b><u>14,133</u></b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b><u>0,099</u></b>	<b><u>0,106</u></b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>6,64%</u></b>	<b><u>-3,28%</u></b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017

---

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

#### 2.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100 » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### **2-4 Evaluation des placements monétaires**

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

#### **ACTIFS**

##### **AC1 – Portefeuille Titres**

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2017 à 242 606 DT contre 203 457 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>241 471</b>	<b>214 840</b>	<b>26 631</b>
Actions et droits rattachés	202 920	179 000	<b>23 920</b>
Titres OPCVM	14 551	10 240	<b>4 311</b>
Obligations et valeurs assimilées	24 000	25 600	<b>-1 600</b>
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>347</b>	<b>-12 158</b>	<b>12 505</b>
Actions et droits rattachés	165	-12 440	<b>12 605</b>
Titres OPCVM	182	282	<b>-100</b>
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>788</b>	<b>775</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>242 606</b>	<b>203 457</b>	<b>39 149</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Val au 31/12/2017	% ACTIF	% K émetteur
<b>ACTIONS</b>	<b>54 444</b>	<b>202 920</b>	<b>203 085</b>	<b>66,15%</b>	
BH	600	12 771	11 131	<b>3,63%</b>	0,00%
BH NS 17	100	2 129	1 855	<b>0,60%</b>	0,00%
BIAT	150	13 219	18 214	<b>5,93%</b>	0,00%
CEREALIS	1 500	6 160	6 164	<b>2,01%</b>	0,03%
Ciment de Bizerte	7 500	22 720	19 230	<b>6,26%</b>	0,02%
Monoprix	1 000	20 833	11 471	<b>3,74%</b>	0,01%
OTH	1 800	13 580	23 969	<b>7,81%</b>	0,00%
SAH	1 000	11 256	15 932	<b>5,19%</b>	0,00%
SAH DA 17-3	1 680	1 351	1 848	<b>0,60%</b>	0,00%
SANIMED	5 493	25 389	24 125	<b>7,86%</b>	0,04%
SFBT	440	5 803	8 688	<b>2,83%</b>	0,00%
Somocer	23 000	30 165	25 760	<b>8,39%</b>	0,06%
SOTEMAIL	5 550	13 542	13 431	<b>4,37%</b>	0,02%
TELNET	1 931	10 975	11 296	<b>3,68%</b>	0,02%
TPR	2 700	13 027	9 971	<b>3,25%</b>	0,01%
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>410</b>	<b>14 551</b>	<b>14 733</b>	<b>4,80%</b>	
FCP IRADETT 50	400	4 551	4 780	1,56%	0,90%
FCP MOUASSASSETT	10	10 000	9 953	3,24%	0,20%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>400</b>	<b>24 000</b>	<b>24 788</b>	<b>8,07%</b>	
<b>EMPRUNTS DE SOCIETES</b>					
ATB 2007/1 Catégorie D	400	24 000	24 788	8,07%	0,40%
<b>TOTAL</b>		<b>241 471</b>	<b>242 606</b>	<b>79,02%</b>	

**Mouvement du portefeuille**

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins value réalisée
<b>Solde au 31-12-2016</b>	<b>214 840</b>	<b>775</b>	<b>-12 158</b>	<b>203 457</b>	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>					
Actions	108 992			108 992	
Titres OPCVM	12 167			12 167	
<b><u>Remboursement et Cession de l'exercice</u></b>					
Cession Actions	-85 072			-85 072	6 880
Remboursement Emprunt de société	-1 600			-1 600	
Cession titres OPCVM	-7 856			-7 856	29
Variation des intérêts courus		13		13	
Variation des plus ou moins-values latentes			12 505	12 505	
<b>Solde au 31-12-2017</b>	<b>241 471</b>	<b>788</b>	<b>347</b>	<b>242 606</b>	<b>6 909</b>

**AC2 –Placements monétaires et Disponibilités**

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2017 à 64 406 DT contre 76 703 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avoir en banque	59 901	76 099	-16 198
Intérêts courus/Avoir en banque	505	604	-99
<b>Total</b>	<b>60 406</b>	<b>76 703</b>	<b>-16 297</b>

**AC3 –Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à 4 007 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Ventes actions	4 007	8 990	-4 983
<b>Total</b>	<b>4 007</b>	<b>8 990</b>	<b>-4 983</b>

---

**ACTIFS NET ET PASSIFS**

---

**PA1 – Opérateurs créditeurs :**

Cette rubrique enregistre les rémunérations à payer au gestionnaire et au dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2017 à 797 DT contre 761 DT au 31/12/2016, il se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Gestionnaire	474	429	45
Dépositaire	323	332	-9
<b>Total</b>	<b>797</b>	<b>761</b>	<b>36</b>

**PA2 –Autres créditeurs divers :**

Le solde des autres créditeurs divers s'élève au 31/12/2017 à 81 DT contre 21 730 DT au 31/12/2016, il se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
CMF	0	21	-21
Retenues à la source	81	101	-20
Autres	0	21 608	- 21 608
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>21 730</b>	<b>-21 649</b>

**CP1 - Capital :**

Les mouvements sur le capital en 2017 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31/12/2016</b>	<b>Montant</b>
- Montant	264 787
- Nombre de titres	18 868
- Nombre de porteur de parts	3
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	25 516
- Nombre de titres	1 800
- Nombre de porteur de parts entrants	1
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	- 3 119
- Nombre de titres	220
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	6 909

- Régularisation des sommes non distribuables	-189
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 505
- Frais de négociation de titres	-596
-Droit de sortie	33
<b>Capital au 31/12/2017</b>	
- Montant	305 846
- Nombre de titres	20 448
- Nombre de porteurs de parts	4

#### **CP2- -Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2017 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	290	1 854	-1 564
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	18	-13
<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>1 872</b>	<b>-1 577</b>

### **ETAT DE RESULTAT**

#### **PR1 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 584 DT au 31/12/2017 contre 5 523 DT au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Revenus des actions et valeurs assimilées	3 286	4 219	-933
Revenus des obligations et valeurs assimilés	1 298	1 303	-5
<b>Total</b>	<b>4 584</b>	<b>5 523</b>	<b>-939</b>

#### **PR2 – Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017, à 1 856 DT contre 2 188 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	1 856	2 188	-332
<b>Total</b>	<b>1 856</b>	<b>2 188</b>	<b>-332</b>

### CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2017 à 5 973 DT contre 6 148 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Rémunération du gestionnaire	5 650	5 816	-166
Rémunération du dépositaire	323	332	-9
<b>Total</b>	<b>5 973</b>	<b>6 148</b>	<b>-175</b>

### CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2017 à 308 DT contre 319 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Redevance CMF	274	282	-8
Services bancaires et assimilés	26	26	0
Impôts et taxes	8	11	-3
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>319</b>	<b>-11</b>

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4-1 Données par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	0,224	0,293	0,371	0,485	0,416
Revenus des placements monétaires	0,091	0,116	0,090	0,144	0,090
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>0,315</b>	<b>0,409</b>	<b>0,461</b>	<b>0,629</b>	<b>0,506</b>
Charges de gestion des placements	-0,292	-0,326	-0,339	-0,379	-0,329
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>0,023</b>	<b>0,083</b>	<b>0,122</b>	<b>0,250</b>	<b>0,177</b>
Autres charges	-0,015	-0,017	-0,016	-0,020	-0,017
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,008</b>	<b>0,066</b>	<b>0,106</b>	<b>0,230</b>	<b>0,160</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,006	0,032	0,000	-0,025	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,014</b>	<b>0,098</b>	<b>0,106</b>	<b>0,205</b>	<b>0,160</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,006	-0,032	0,000	0,025	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,612	3,808	-1,509	1,938	-0,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,338	-4,342	0,392	-0,674	-0,056
Frais de négociation de titres	-0,029	-0,076	-0,019	-0,026	-0,020
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,920</b>	<b>-0,610</b>	<b>-1,136</b>	<b>1,238</b>	<b>-0,842</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,928</b>	<b>-0,544</b>	<b>-1,030</b>	<b>1,467</b>	<b>-0,682</b>
Droits d'entrée et droits de sorties	0,002	0,170	0,000	0,026	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,922</b>	<b>-0,440</b>	<b>-1,136</b>	<b>1,263</b>	<b>-0,842</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,009	-0,142	0,000	-0,167	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,913</b>	<b>-0,582</b>	<b>-1,136</b>	<b>1,096</b>	<b>-0,842</b>
Distribution de dividendes	0,099	0,106	0,205	0,122	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>14,972</b>	<b>14,133</b>	<b>14,722</b>	<b>15,957</b>	<b>14,778</b>

#### **4-2 Ratios de gestion des placements**

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,18%	2,19%	2,18%	2,18%	2,18%
Autres charges/actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,06%	0,44%	0,68%	1,32%	1,06%
Nombre de parts	20 448	18 868	33 635	33 635	38 773
Actif net moyen	273 586	280 872	522 159	584 269	584 403

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2017 s'élève à 5 650 DT TTC contre 5 816 DT TTC au 31/12/2016.

#### **4-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2017 s'élève à 323 DT TTC contre 332 DT TTC au 31/12/2016.